

COMMUNIQUÉ du 12 décembre 2012

PERSONNELS EN DANGER!

Rassemblement mercredi 19 décembre Place André Tardieu, 75007 PARIS à 9h, à l'ouverture de la réunion du Conseil Régional.

A l'heure où les conditions de travail de toutes les catégories de personnels qui travaillent dans les établissements d'enseignement et aux sièges administratifs de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales, se dégradent au point de mettre ces personnels en danger, il est nécessaire de rappeler que, selon les dispositions du code du travail: « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Il doit notamment

- « 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, (...) ».

La jurisprudence de la cour de cassation a notamment précisé : « En vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers ce dernier d'une obligation de sécurité de résultat notamment en ce qui concerne les accidents du travail».

La durée du travail et /ou la charge de travail augmente(nt) du fait d'un manque de plus en plus sévère de personnels (enseignants, de vie scolaire, administratifs, ouvriers, santé sociaux). Les pressions hiérarchiques s'accentuent et les rapports au travail se tendent. De nombreux collègues souffrent en conséquence de pathologies parfois graves, certains sont poussés aux limites de ce qu'ils peuvent supporter. Il y a pléthora de dossiers médicaux et les conséquences sur la vie des collègues sont graves. Les personnels de l'État et des collectivités territoriales sont mis en danger.

Les événements de ces derniers mois à la Région Île-de-France en sont malheureusement l'illustration : 4 suicides, 5 tentatives de suicides, 2 accidents vasculaires cérébraux.

Dans d'autres secteurs professionnels comme la SNCF, la Poste ou Renault, les suicides ont été nombreux. De tels événements tragiques illustrent de façon dramatique la situation de souffrance des salarié-e-s. Face au silence entretenu, la mobilisation s'impose.

C'est la raison pour laquelle SUD éducation appelle avec le Synper, la FSU (SNUACTE) et la CFTC à faire grève pour se rassembler devant le siège de la Région Île-de-France, Place André Tardieu, 75007 PARIS (en face du 35 boulevard des Invalides, à la sortie du Métro Saint-François Xavier), mercredi 19 décembre à 9heures, au moment de l'ouverture de la séance du Conseil Régional pour réclamer :

- L'adoption immédiate d'un document de prévention des risques incluant une formation des responsables en milieu de travail sur les risques psychosociaux (notamment les managers et les responsables à la santé au travail) sur la base du programme national contre le suicide (2011-2014).
- L'application du droit, c'est à dire des enquêtes sur chaque situation avec un représentant des salariés et un représentant de l'employeur, dans le cadre du CHS-CT afin de comprendre chaque situation et, si nécessaire, améliorer ensemble notre prévention des risques.
- La prise en compte de l'expression des organisations syndicales et des revendications d'amélioration des conditions de travail dont elles sont porteuses.

SUD éducation, le 12 décembre 2012